ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique de la defense

Question écrite n° 30484

Texte de la question

Reponse. - Meme si les procedures peuvent en etre ameliorees, le mecanisme administratif resultant de la reglementation des ventes d'armement permet une vue globale des transactions. Les statistiques, qui sont regulierement publiees et envoyees a la Commission de la defense nationale et des forces armees de l'Assemblee nationale, permettent de mesurer le poids economique des exportations de ce secteur, qui sont d'ailleurs en decroissance en raison de la baisse des commandes constatee depuis deux ans. S'agissant des pays en voie de developpement, la decision de se doter des moyens d'assurer leur securite et leur independance releve d'une decision nationale de chacun d'entre eux. Les ventes francaises peuvent repondre a cette demande et a la volonte de ces Etats d'eviter de dependre de l'une des deux grandes puissances pour ce choix.

Texte de la réponse

Reponse. - Meme si les procedures peuvent en etre ameliorees, le mecanisme administratif resultant de la reglementation des ventes d'armement permet une vue globale des transactions. Les statistiques, qui sont regulierement publiees et envoyees a la Commission de la defense nationale et des forces armees de l'Assemblee nationale, permettent de mesurer le poids economique des exportations de ce secteur, qui sont d'ailleurs en decroissance en raison de la baisse des commandes constatee depuis deux ans. S'agissant des pays en voie de developpement, la decision de se doter des moyens d'assurer leur securite et leur independance releve d'une decision nationale de chacun d'entre eux. Les ventes francaises peuvent repondre a cette demande et a la volonte de ces Etats d'eviter de dependre de l'une des deux grandes puissances pour ce choix.

Données clés

Auteur : M. Chometon Georges
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 30484
Rubrique : Defense nationale
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 septembre 1987, page 5337
Réponse publiée le : 18 janvier 1988, page 241